

# Accord GPEC :

## ➔ le maintien de l'EMPLOI

### dans le Groupe BPCE n'est pas garanti !

## ➔ prémisses pour de nouvelles suppressions d'emplois ...

Le 2 novembre 2011, un accord national a été signé entre BPCE et les syndicats CFDT, FO et SU/UNSA. Ces 3 syndicats représentent 54% des suffrages exprimés lors des dernières élections professionnelles. Cet accord est donc applicable.

Il concerne la GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences).

Non seulement, notre syndicat **Sud** BPCE n'a pas signé cet accord, mais, comme le code du travail nous le permet, nous avons envoyé un courrier aux signataires, daté du 9 novembre, les informant que nous exerçons notre droit d'opposition à l'encontre de cet accord de Groupe.

Nous sommes conscients que ce droit d'opposition que nous exprimons reste symbolique car les signataires réunissent les conditions de majorité validant cet accord. Mais, cette signature est tellement lourde de sens et de sous-entendus que, par respect pour nos adhérents et sympathisants et pour être cohérent avec ce que notre syndicalisme authentique ne cesse de prôner, nous nous devons d'AGIR ainsi.

Pour **Sud** BPCE :

- ⇒ Signer un accord sur la **Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences** qui ne garantit pas, au minimum, **le maintien de l'EMPLOI dans le Groupe**, relève de l'ineptie syndicale.
- ⇒ Signer un accord qui se contente de décliner purement et simplement la stratégie patronale

déjà en œuvre depuis plusieurs années et qui valide donc les  **futures suppressions d'emplois** dans les entreprises du groupe est une faute grave.

Il faut en effet que vous sachiez qu'un chapitre VI du projet d'accord s'intitulait « **Accompagner les évolutions collectives des entreprises ayant un impact sur les effectifs** » et prévoyait les mesures envisageables d'accompagnement au « départ ». Ce dispositif faisait clairement écho à l'annonce faite, en préalable à la négociation, par les patrons de suppressions d'emplois dans les entreprises du Groupe.

Cette partie du texte a été retirée. Cette suppression ne trouve d'autre justification que dans le souci de ménager les zélés signataires. **Ni Sud BPCE, ni bien entendu les signataires de cet accord ne sont dupes de cette basse manœuvre : derrière un affichage de circonstance, les politiques patronales de réduction des effectifs et d'augmentation de la productivité ne sont en rien modifiées pour autant.**

Dans le cas de figure présent, les patrons avaient juste besoin d'un accord afin de pouvoir parader dans la revue « liaisons sociales » et dans la presse nationale.

**Le reste reviendra, malheureusement, ensuite, par la fenêtre.**

**Pour Sud BPCE, le principe fondamental d'afficher  
à minima le MAINTIEN de l'EMPLOI,  
sans parler des créations d'emplois qui seraient bien nécessaires aujourd'hui,  
eu égard aux conditions de travail délétères  
que subissent les salariés en place et à la souffrance ainsi créée,  
aurait dû constituer le discours commun  
de toutes les organisations qui se disent syndicales.**

L'exécutif national

Paris, le 18 novembre 2011 N°15 – 2011

J. Bonnard - M. Brugnooge - D. Gilot - J.L. Kerenflec'h - J.F. Largillière  
B. Meyer - J.L. Pavlic - C. Perrin - S. Rodier - P. Saurin

Union  
syndicale  
**Solidaires**



**Sud** groupe BPCE – 24, Boulevard de L'Hôpital 75005 PARIS - Tél. : 01 42 33 41 62  
Contact : [sud.caisse-epargne@orange.fr](mailto:sud.caisse-epargne@orange.fr) - [www.sudce.com](http://www.sudce.com) - [www.solidaires.org](http://www.solidaires.org)